





DR/ DP ou DIP de :	Demande d'attestation d'inscription	Date de dépôt :
	à la taxe professionnelle (TP)	*
Subdivision de :		N° de dépôt:
arriging date in success -		and State of the second section
Identification du demandeu	M S JANAT	Market State of the Control of the C
Nom et prénom ou raison sociale:		···)
Lieu d'activité :	. 22	
Domicile fiscal ou siège social : BD LALLA : Activité : IMPORT EXPO	YACOUT ET RUE EL ARAAR IMM 9 4EME ETAGE APPART 17 RI ORT - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTI	ONS - NEGOCIANT
Date de début d'activité : /2/2/-/0/4-/		
C N I ou carte de séjour n° : ///_	/ N° d'identification à la TP : ///	
Tél. : Fax	: E-mail :	
Objet de la demande	mentalisati ni ginti et mene etn \$5	
- Création d'une personne physique ou	ı morale	
- Autre - préciser l'objet :		
	The second of the second of	

Pièces à joindre

Personne physique ou morale déjà créée			
Le formulaire de la demande servi, daté et signé.	Passign		
Nouvelle personne physique			
- Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ;	Digita sig switsfelmed		
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ;			
- Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ;	and the state of t		
- Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé* ;			
- Une copie de la CNI ou de la carte de séjour ;			
- Une copie de l'autorisation nécessaire à l'exercice de l'activité (si l'activité est réglementée).			
Nouvelle Personne morale			
Cas des Sociétés Anonymes (SA) Cas des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) Cas des sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite	a per special per series - 1 BM		
- Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ;			
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ;			
- Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ;	. I PEGATI		
- Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé* ;	Committee of the sales of the s		
- Une copie des statuts enregistrés ;			
 Une copie de la CNI, de la carte de séjour, du passeport ou du registre de commerce (RC) de l'administrateur ou l'équivalent du RC traduit le cas échéant pour les personnes morales non résidentes; 	Commence and at the		
- Une copie de l'autorisation nécessaire à l'exercice de l'activité (si l'activité est réglementée) ;			
- Une copie du procès verbal de nomination du gérant s'il n'est pas nommé dans les statuts (pour les SARL).			

Cas des coopératives	Cas des organismes de placement collectifie valeurs mobilières "OPCVM"	Cas des sociétés mutualistes
 Une copie de la décision d'agrément telle que publiée au bulletin officiel; Une copie des statuts enregistrés; Une copie de la CNI du président; Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*. 	enregistré ; - Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ;	 Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*; Une copie des statuts enregistrés; Une copie de l'arrêté conjoint du ministre délégué au travail et aux affaires sociales et du ministre des finances; Une copie de la CNI du président du conseil d'administration de la société mutualiste.
Cas des Groupements d'Intérêt Economique « GIE »	Cas des établissements stables	Cas des sociétés concessionnaires de service public
 Une copie du contrat de groupement; Une copie de la CNI de l'administrateur du GIE; Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*. 	 Une copie du contrat de bail ou d'acquisition enregistré et légalisé; Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*; Une copie des statuts de la société mère, traduits le cas échéant; Une copie du PV de création de l'établissement stable; Une copie du marché; Une copie de la CNI, du passeport ou de la carte de séjour du représentant de l'établissement. 	 Une copie des statuts enregistrés; Une copie du contrat de concession; Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré; Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce); Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.
Cas des fonds créés par voie législative ou réglementaire	Cas des sociétés exploitant les centres de gestion de comptabilité agréée	
- Une copie de l'acte de création du fonds.	Une copie des statuts enregistrés ;Une copie de l'agrément.	
* l'acte de domiciliation doit être établi par le prop fonds de commerce ou bien par une personne ir professionnelle et qui ne soit pas elle-même domic doit mentionner les dispositions de l'article 93 du créances publiques. NB: - Pour les sociétés de fait, il faut produire to principal. - Pour les autres formes juridiques d'entre bureau d'accueil et de coordination.	nscrite aux rôles de la taxe iliée. L'acte de domiciliation code de recouvrement des oute pièce désignant l'associé	A Le
RAPPEL:		At .
 La déclaration d'existence (Modèle ADM050 et modèle ADP050 pour les personnes physiques délai maximum de trente (30) jours suivant la soit de leur constitution, s'il s'agit d'une de leur installation, s'il s'agit d'une entrep soit du début de l'activité, s'il s'agit physiques ou groupements de person revenus professionnels. 	s) doit être souscrite dans un date : société de droit marocain ou orise non résidente ; de contribuables personnes	

 La déclaration d'inscription au rôle de la Taxe Professionnelle (Modèle ADC061F) doit être souscrite dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date du début d'activité.